



Note à la population

La Ville de Saint-Constant souhaite informer les citoyens que l'entreprise ARBOCURE, qui fait de la sollicitation concernant le traitement de l'agrile du frêne, n'a pas été mandatée par la Ville.

Cette entreprise privée agit d'elle-même, sans aucune entente avec la Ville. En effet, Saint-Constant n'a délivré aucun permis de colportage à quelque compagnie que ce soit concernant le traitement de l'agrile de frêne.

Les traitements préventifs permettent effectivement la survie du frêne d'un traitement à l'autre. Si vous souhaitez recourir à des traitements pour vos frênes, la Ville conseille d'être vigilant face aux entreprises dans le domaine. Assurez-vous de la crédibilité des organismes et des produits qui vous sont offerts et vérifiez si le fournisseur choisi est membre de la [SIAQ](#) (Société internationale d'arboriculture Québec).

La Ville recommande un traitement au *TreeAzin^{MD}* ainsi que le regroupement entre voisins pour trouver un fournisseur et obtenir le meilleur tarif possible. Le traitement devrait coûter en moyenne 4 \$/cm traité (selon le volume et la superficie à traiter).

Un plan d'action pour la lutte contre l'agrile du frêne a été mis en place en 2015. Pour en connaître davantage sur ce fléau qui sévit sur le territoire et pour prendre connaissance du plan d'action mis en place par la Ville de Saint-Constant, rendez-vous au saint-constant.ca et suivez le lien [agrile du frêne](#).

L'équipe des Services techniques